

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Entités de recherche

Évaluation du HCERES sur l'unité :

Centre de Recherche sur les Droits Fondamentaux et
les Évolutions du Droit

CRDFED

sous tutelle des
établissements et organismes :

Université de Caen Basse-Normandie - UCBN

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Entités de recherche

Pour le HCERES,¹

Michel COSNARD, président

Au nom du comité d'experts,²

Hugues FULCHIRON, président du comité

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2)

Rapport d'évaluation

Ce rapport est le résultat de l'évaluation du comité d'experts dont la composition est précisée ci-dessous.

Les appréciations qu'il contient sont l'expression de la délibération indépendante et collégiale de ce comité.

Nom de l'unité :	Centre de Recherche sur les Droits Fondamentaux et les Évolutions du Droit
Acronyme de l'unité :	CRFDED
Label demandé :	EA
N° actuel :	EA 2132
Nom du directeur (2015-2016) :	M ^{me} Dominique CUSTOS
Nom du porteur de projet (2017-2021) :	M ^{me} Dominique CUSTOS

Membres du comité d'experts

Président :	M. Hugues FULCHIRON, Université Jean Moulin Lyon 3 (représentant du CNU)
Experts :	M. Pierre-François LAVAL, Université d'Orléans M. Martial MATHIEU, Université de Grenoble - Alpes M ^{me} Claire VIAL, Université de Montpellier
Déléguée scientifique représentante du HCERES :	M ^{me} Cristina MAURO
Représentant des établissements et organismes tutelles de l'unité :	M. Daniel DELAHAYE, Université de Caen Basse-Normandie
Représentante de l'École Doctorale :	M ^{me} Elodie SAILLANT-MARAGHNI, ED n°98 « Droit -Normandie »

1 • Introduction

Historique et localisation géographique de l'unité

Le CRDFED a été créé en 1988 par M^{me} Constance GREWE comme « Centre de Recherche sur les Droits Fondamentaux ». En 2002, l'équipe a étendu son champ d'études aux évolutions du droit. Depuis 1997, le CRDFED a été dirigé par M^{mes} Marie-Joëlle REDOR-FICHOT (1997-2000 ; 2002-2007 ; 2010-2015), Lauréline FONTAINE (2007-2010) et Dominique CUSTOS (2000-2002 ; depuis mars 2015).

Le Centre dispose de plusieurs locaux. Le siège est situé au 4^{ème} étage du bâtiment Droit de l'Université, Esplanade de la Paix, où se trouvent notamment une salle dotée d'ordinateurs et une bibliothèque.

Équipe de direction

Depuis 2015, l'équipe de direction est composée de quatre personnes se *répartissant* les fonctions de directeur (M^{me} Dominique CUSTOS), de directeur adjoint (M. Jean-Christophe LE COUSTOMER), de directeur de la revue (M. Jean-Manuel LARRALDE) et de directeur de la clinique juridique (M. Samuel ETOA).

Nomenclature HCERES

SHS2_1 Droit

Domaine d'activité

7- Sciences de la société

Effectifs de l'unité

Composition de l'unité	Nombre au 30/06/2015	Nombre au 01/01/2017
N1 : Enseignants-chercheurs titulaires et assimilés	17	18
N2 : Chercheurs des EPST ou EPIC titulaires et assimilés		
N3 : Autres personnels titulaires (appui à la recherche et/ou n'ayant pas d'obligation de recherche)		
N4 : Autres enseignants-chercheurs (PREM, ECC, etc.)		
N5 : Autres chercheurs (DREM, post-doctorants, etc.)		
N6 : Autres personnels contractuels (appui à la recherche et/ou n'ayant pas d'obligation de recherche)	1 (0,33)	
N7 : Doctorants	13	
TOTAL N1 à N7	31	
Personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées	8	

Bilan de l'unité	Période du 01/01/2010 au 30/06/2015
Thèses soutenues	6
Post-doctorants ayant passé au moins 12 mois dans l'unité	
Nombre d'HDR soutenues	

2 • Appréciation sur l'unité

Introduction

Les travaux du CRDFED s'inscrivent dans les deux thématiques révélées par le nom de l'unité : la recherche en droits fondamentaux constitue la thématique historique du Centre ; celle relative aux évolutions du droit constitue une thématique plus récente, introduite cependant il y a maintenant 13 ans. La politique scientifique du CRDFED a évolué dans le sens défini par l'équipe lors du précédent projet et dans le sens des recommandations faites par le comité d'experts lors de l'évaluation de ce projet. En particulier, le CRDFED a su renforcer sa collaboration avec d'autres structures, comme l'2IDHP (Institut International des Droits de l'Homme et de la Paix), répondant en cela à l'invitation du précédent rapport d'évaluation. Cette collaboration pourrait encore être approfondie, notamment avec l'Institut Demolombe, eu égard à la proximité des thèmes de recherche des deux unités et en raison de la nécessité d'assurer une plus grande visibilité à la recherche juridique menée par l'Université de Caen.

Il est dommage que l'ensemble des recommandations faites par le comité d'experts lors de la précédente évaluation n'aient pas été mises en œuvre. Ainsi, le soutien administratif et financier du Centre n'a pas été renforcé : le budget de l'unité a tendance à baisser ; un poste d'ingénieur d'études à tiers temps ne permet pas de mener « une politique plus volontariste d'obtention de crédits de recherche », selon les termes employés dans le rapport précédent. Ce défaut d'exécution des recommandations faites lors de la précédente évaluation n'est évidemment pas de la responsabilité du CRDFED qui a plusieurs fois demandé des moyens supplémentaires, en vain.

Avis global sur l'unité

Le CRDFED est une unité dynamique disposant de nombreux atouts, parmi lesquels la capacité à innover et à se renouveler, malgré des moyens administratifs et financiers assez faibles. Tout en menant une politique de recherche classique, parfaitement conforme aux codes académiques, le Centre développe de nouvelles méthodes de recherche et d'enseignement, s'intègre dans des réseaux, cherche à interagir davantage avec son environnement social, économique et culturel et à accroître son rayonnement sur les plans local, national et international. L'équipe est solide, l'organisation est propre à répondre aux objectifs, ambitieux, fixés par le Centre. Ce dernier fournit un soutien appréciable à ses enseignants-chercheurs ainsi qu'à ses doctorants.

Il lui faut maintenant trouver les moyens de réduire le déséquilibre entre les deux thématiques dans lesquelles s'inscrivent les recherches tant individuelles que collectives de ses membres. La cohérence de la recherche, qui doit être transversale, peut être améliorée. Le CRDFED peut gagner en identité, en visibilité et, partant, en attractivité. Dans la mesure où la volonté des membres de l'unité de développer leur activité de recherche en ce sens est réelle, ce développement dépendra des moyens administratifs et financiers qui seront alloués à l'unité.

Points forts et possibilités liées au contexte

Les effectifs de l'unité sont stables, les départs de certains enseignants-chercheurs ayant été compensés par des recrutements. Les doctorants, dont le nombre est également stable, sont bien intégrés au sein de l'équipe, cette dernière montrant une cohésion importante. Le CRDFED dispose de locaux et d'un système de gouvernance, récemment revu, satisfaisants. Les Masters sont adossés au laboratoire et les étudiants de ces Masters sont impliqués dans la recherche de l'unité.

La production tant individuelle que collective du CRDFED est d'une grande qualité. L'équilibre entre recherche individuelle et recherche collective est atteint, l'ensemble des chercheurs bénéficiant d'une grande liberté de recherche tout en participant aux travaux collectifs de l'unité. Les deux atouts majeurs du Centre restent, d'une part, les « Cahiers de la Recherche sur les Droits fondamentaux », dans lesquels sont réunies les publications des enseignant-chercheurs et des jeunes chercheurs du Centre, ainsi que les contributions de chercheurs extérieurs, et, d'autre part, la « clinique juridique des droits fondamentaux » qui montre la volonté de s'orienter vers des méthodes de recherche et de pédagogie avant-gardistes et permet de développer une logique de réseau.

La spécialisation du Centre dans l'enseignement clinique, avec un colloque organisé en la matière en 2013, est très prometteuse. La clinique a déjà permis d'accroître le rayonnement international du CRDFED avec l'accueil, en 2014, au titre de la chaire Tocqueville-Fulbright, d'une enseignante de l'Université Cornell et la rédaction d'un rapport à destination du Comité des droits économiques, sociaux et culturels des Nations Unies. La poursuite des travaux de la clinique devrait permettre d'améliorer encore la visibilité du Centre sur le plan international.

Il semble que le CRDFED, notamment son équipe de direction, ait pris conscience de la nécessité, de plus en plus pressante, de réduire le déséquilibre entre les deux thématiques de l'unité. La thématique « évolutions du droit » est ainsi appelée à se développer et à rejoindre la thématique « droits fondamentaux ». Les axes de recherche choisis par les enseignants-chercheurs dans le domaine des évolutions du droit sont prometteurs à cet égard.

Points faibles et risques liés au contexte

Malgré la volonté de l'équipe de ne pas effectuer deux recherches séparées, l'une sur les droits fondamentaux, l'autre sur les évolutions du droit, le déséquilibre entre les deux thématiques est à l'heure actuelle persistant. La présence de ces deux thématiques, sans lien suffisant entre elles, peut nuire à la cohérence, l'identité et la visibilité du Centre.

Si aucune HDR (Habilitation à diriger des recherches) n'a été soutenue au sein du CRDFED sur la période évaluée, le nombre de soutenances de thèses pourrait être augmenté, à la condition que soit menée une réflexion de fond sur ce qui est susceptible de nuire à l'attractivité du laboratoire pour les doctorants.

Le sous-encadrement administratif est extrêmement préoccupant en ce qu'il gêne le développement des projets de recherche du Centre et mettra nécessairement en péril ce qui constitue pourtant l'un de ses atouts majeurs : la clinique juridique des droits fondamentaux. Les ressources financières du Centre sont insuffisantes alors que les initiatives les plus récentes, comme le développement de l'activité de la clinique, sont coûteuses. La diminution du budget du CRDFED pourrait être compensée par de nouvelles sources de financement mais la recherche de ces sources suppose des moyens humains qui n'ont pas été affectés à l'unité. En l'absence d'effort substantiel sur le plan administratif et financier, le CRDFED ne pourra pas continuer à se développer.

Recommandations

Le CRDFED doit poursuivre ses efforts s'agissant de la cohérence et de l'identité de l'unité, en veillant à privilégier une approche transversale et en multipliant les synergies entre ses deux thématiques. Une réflexion pourrait également éventuellement être menée quant à l'opportunité de conserver l'acronyme CRDFED en tant que nom de l'unité. L'acronyme est en effet difficilement prononçable, participe au cloisonnement des thématiques et n'ajoute rien, au contraire, à l'identité et à la visibilité du Centre.

Les enseignants-chercheurs du Centre pourraient davantage être mobilisés. Ceux qui ne publient plus devraient être encouragés à le faire, en particulier dans un cadre collectif ; ceux qui publient régulièrement devraient être encouragés à soutenir une HDR.

Le CRDFED devrait réfléchir aux moyens d'être plus attractif pour les doctorants. A cet égard, il serait peut-être utile de consolider davantage encore le lien entre la formation, dans les Masters, et la recherche, au sein du laboratoire.

Le CRDFED est encouragé à poursuivre ses collaborations, en particulier avec la MRSH (Maison de la Recherche en Sciences Humaines) et avec l'Institut Demolombe mais aussi avec les centres de recherche des autres universités normandes, d'autant qu'il existe une école doctorale commune à ces trois universités. Le développement de projets de recherche communs bénéficierait à l'ensemble des structures de recherche normandes, à l'Université de Caen et, surtout, aux deux unités de recherche en droit de cette université, en particulier le CRDFED.

Enfin, le comité d'experts ne peut que réitérer la recommandation qui avait été faite par son prédécesseur : le CRDFED devrait se voir allouer des moyens humains supplémentaires. Sans ces moyens, il lui sera impossible de rechercher d'autres sources de financement, les enseignants-chercheurs ne pourront continuer de développer leur activité de recherche à un rythme soutenu et c'est le Centre lui-même qui sera, à terme, en danger, affaiblissant la visibilité de l'UFR (Unité de formation et de recherche) Droit et de l'Université de Caen dans le domaine du droit public et, notamment, des droits fondamentaux.